



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 27459

Texte de la question

M. André Santini appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire au sujet de l'apprentissage de la langue berbère. En effet, chaque année, 2 000 élèves français décident de passer une épreuve optionnelle de berbère au baccalauréat. Or, contrairement à d'autres langues, aucun cours ne leur est fourni par l'éducation nationale afin de les préparer à ces épreuves. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles actions le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de permettre à ces élèves de passer dans de bonnes conditions les épreuves de berbère au baccalauréat.

Texte de la réponse

L'épreuve facultative de berbère est devenue, depuis 1995, une épreuve facultative écrite, permettant ainsi, aux candidats de l'ensemble des académies de pouvoir passer cette épreuve, contrairement à ce qui se faisait auparavant où seuls les candidats inscrits dans une académie disposant des examinateurs compétents pouvaient se présenter. Le nombre de candidats s'est donc accru de façon importante et représente chaque année entre 1 500 et 2 000 candidats. Des instructions ont été données aux recteurs, dès la session 2002, pour mettre en place dans leurs académies des formations spécifiques de préparation à l'épreuve facultative de berbère, selon des modalités qu'il leur appartient de définir (cf. NS n° 2002-059 parue au BOEN n° 13 du 28 mars 2002). Pour assurer cette préparation, les recteurs peuvent avoir recours à des enseignants, professeurs certifiés ou agrégés, maîtres auxiliaires, ayant des compétences en berbère ou à des personnels vacataires berbérophones, proposés par des associations, qui interviennent dans les lycées. Dans ce cadre, l'académie de Paris vient de mettre en place au lycée Lavoisier une préparation à cette épreuve en partenariat avec l'Institut national des langues et cultures orientales (INALCO). Le dispositif, lancé à titre expérimental cette année, fonctionnera en année pleine à compter de la rentrée 2004. Par ailleurs, pour accompagner cette préparation, le Centre national de documentation pédagogique publie des documents édités par des associations berbères ou par l'INALCO. Enfin, il a également été demandé aux recteurs d'inscrire des stages de formation de formateurs aux plans académiques de formation, encadrés par l'INALCO ou par les universités.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27459

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 février 2004

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8353

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1831